

LOIRE JUSTICE

# « La vérité judiciaire appartient aux juges. Mon rôle est de convaincre »

M<sup>e</sup> André Buffard est l'avocat des causes que l'on pourrait croire perdues d'avance. Retour sur le rôle d'une défense souvent malmenée par l'opinion publique.

**Certains avocats font le choix d'assister les victimes. Vous semblez avoir opté pour la défense des auteurs ?**

« On ne peut pas faire ce métier si l'on n'a pas d'empathie pour ceux qui sont en difficulté. Depuis l'enfance, j'ai un penchant pour les cabossés, les réprouvés. Mais que je sois partie civile ou en défense, je n'oublie jamais le respect que l'on doit à ceux qui sont en face de moi. C'est une profession qui apprend l'humilité car à chaque instant, une vie peut basculer. Bien sûr, notre éducation nous apprend à ne pas franchir la ligne mais on ne peut jamais dire jamais. »

**L'opinion publique considère souvent que vous défendez l'indéfendable. Est-ce une réalité ?**

« Chacun a en soi une part de folie ordinaire. Quand je découvre un dossier où des actes atroces ont été commis, je suis souvent surpris, lorsque je rencontre le suspect, de trouver un homme banal. Il y a souvent un abîme entre l'horreur de l'acte et la personnalité d'un accusé qui ressemble à vous et moi. »

**« Mais il ne faut jamais oublier qu'un homme joue sa peau, seul dans son box. Seul face à ses juges, il est terrifié. »**

**Et la vérité, qu'en faites-vous ?**

« La vérité judiciaire n'est pas mon problème et je n'ai pas d'état d'âme. Elle appartient aux juges et mon rôle est de démontrer ou de convaincre qu'il y a toujours un doute ou des circonstances qui atténuent l'acte, même s'il est atroce. L'avocat est mal aimé, il faut l'assumer et assumer les pressions, surtout dans des affaires médiatiques ou face à des victimes qui souffrent le martyre. Mais je ne suis pas celui que je défends. Il faut savoir garder de la distance. »

**En France, la défense ne dispose pas de pouvoir d'enquête comme aux USA. Est-ce un problème ?**

« Je déplore que l'avocat soit un auxiliaire de justice car il se doit d'être totalement indépendant. Heureusement, les magistrats nous considèrent de plus en plus comme des partenaires. Travailler, comme aux États-Unis avec des détectives privés, représente au coût considérable et cela donne une justice à deux vitesses. »

Le temps est cependant révolu où les juges d'instruction étaient inféodés aux procureurs. Aujourd'hui, nos requêtes, nos demandes d'auditions de témoins,



■ Avant l'ouverture des débats d'un procès d'assises, l'avocat général (Philippe Chassaigne) échange avec la défense (M<sup>e</sup> André Buffard) et la partie civile (M<sup>e</sup> Laurent Vérilhac). CÉLIK ERKUL

d'actes de contre-enquête sont entendues. J'ai appris à me méfier des expertises. La psychiatrie n'est pas une science exacte et les psychiatres se trompent plus souvent que la justice. »

**Comment préparez-vous un accusé avant son procès ?**

« Entre le crime commis et le procès, il y a trois années de longues procédures, de reconstitutions, de confrontations. Je sais que pour les jurés, la première impression donnée par l'accusé fera la moitié du procès. On a beau les préparer, certains se tirent une balle dans le pied chaque fois qu'ils prennent la parole. Mais il ne faut jamais oublier qu'un homme joue sa peau, seul dans son box. Seul face à ses juges, il est terrifié. »

**Êtes-vous favorable au jury populaire ?**

« Oui car entre professionnels, on oublie souvent la réalité. Les jurés ont une capacité d'écoute, d'humanité. C'est le peuple qui juge et c'est le principe d'une démocratie. »

**Que ressent-on lorsque le verdict tombe et que la défense n'a pas été entendue ?**

« Un immense regret, un sentiment d'échec. Mais si les débats ont été loyaux, que chaque partie a joué son rôle, même s'il n'y a pas d'acquiescement, un geste de la cour pour baisser la peine de l'accusé est déjà un réconfort pour la défense. »

Laurence Perbey

## L'affaire des disparus de Mourmelon a profondément marqué M<sup>e</sup> Buffard

Entre 1980 et 1987, huit disparitions ont été signalées dans la région de Mourmelon. Les disparus étaient des jeunes hommes appelés du contingent, affectés au régiment de Mourmelon et qui faisaient de l'auto-stop les soirs de permission. En 1982, le corps d'un des disparus est retrouvé dans un bosquet. En 1988, le militaire Pierre Chanal est arrêté, soupçonné d'avoir séquestré et violé un Hongrois de 20 ans qui faisait de l'auto-stop. Il se trouve que Pierre Chanal a été affecté au 4<sup>e</sup> régiment de dragons à Mourmelon de 1977 à 1986. Il sera condamné à dix ans de prison pour le viol et la séquestration du jeune Hongrois. Plus de vingt ans après la première disparition, Pierre Chanal est renvoyé devant la cour d'assises de la Marne pour trois des disparitions. Son ADN avait été retrouvé sur le corps des victimes. Faute de preuves, cinq non-lieux ont été prononcés pour les disparitions les plus anciennes. À cette époque, Pierre Chanal, sous contrôle judiciaire, vit dans la région stéphanoise. « Lorsqu'il se rendait à mon cabinet, se souvient M<sup>e</sup> Buffard, il se cachait sous une casquette et des lunettes de soleil. J'étais son seul confident. » Quelques jours avant le procès, il avait entamé une grève de la faim et il n'était pas en capacité de comparaître devant la cour d'assises. M<sup>e</sup> Buffard se rappelle du premier jour du procès : « La tension dans la salle comble était terrible ce jour-là. Les familles des victimes étaient présentes et attendaient que justice soit faite. J'étais seul face à la vindicte populaire et le déchaînement médiatique. Pierre Chanal a toujours nié les faits et j'étais convaincu de son innocence. Cependant, l'affaire semblait jugée d'avance. » Le premier jour du procès terminé, l'avocat se rend à l'hôpital pour faire le compte rendu avec son client. « Je lui ai dit que ce procès s'avérait très compliqué. Il m'a remercié pour tout ce que j'avais fait pour lui et m'a congédié. J'avais un mauvais pressentiment. Vers deux heures du matin le commissaire m'a appelé, il s'était sectionné l'artère fémorale à l'aide d'une lame de rasoir. Il n'a pas survécu. »



■ « Pierre Chanal s'est donné la mort au soir du premier jour du procès ». Photo Claude ESSERTEL

Théo CHARRADE